

**01 10 ESSENTIEL LA RÉUNION**

SEPTEMBRE 2025 N° 8

**FICHE FILIÈRE**  
**Filière Laitière**

La production de lait à La Réunion s'élève à 15,9 millions de litres en 2024. Elle est entièrement assurée par les éleveurs adhérents à la coopérative SICALAIT (Société d'Intérêt Collectif Agricole du Lait). Grâce à un accord interprofessionnel signé en 1991, l'ensemble de la production locale est acheté par les deux seuls industriels présents sur l'île, la CILAM et la SORELAIT. Ce dispositif garantit l'écoulement du lait réunionnais et sécurise les débouchés pour les producteurs. Environ un tiers des besoins en lait des industriels est couvert par la production locale, le reste est complété par des importations de poudre de lait et de matières grasses.

**I. Évolution de la filière à La Réunion**

**Historique de la filière**

En 1962 la filière laitière s'est structurée autour de la SICALAIT. A la fin des années 1970, le Plan d'Aménagement des Hauts entérine la volonté politique de créer une activité économique dans les hauts de l'île, en priorisant l'élevage bovin, tant pour la viande que pour le lait. La production laitière connaît alors une forte croissance jusqu'au début des années 2000.

**La filière laitière aujourd'hui**

Les élevages poursuivent leurs efforts pour améliorer leur maîtrise technique. Depuis 2016, le programme DEVELOPP'LAIT, mis en œuvre par la SICALAIT, accompagne les exploitations dans cette direction. La productivité des animaux progresse régulièrement et les troupeaux s'agrandissent. Les formes sociétaires sont de plus en plus courantes.

Depuis 2022, le plan de progrès porté par la SICALAIT a permis une modernisation significative des bâtiments et des équipements :

installation de logettes, racleurs automatiques, distributeurs de concentrés et robotisation.

Ces évolutions nécessitent des investissements financiers plus importants, qui doivent être maîtrisés pour préserver l'équilibre financier des exploitations.

Un Plan Global de Maîtrise Sanitaire Bovin (PGMSB) est également en place pour améliorer le niveau sanitaire des élevages. Elaboré en partenariat avec les filières lait et viande, le GDS (Groupe de défense

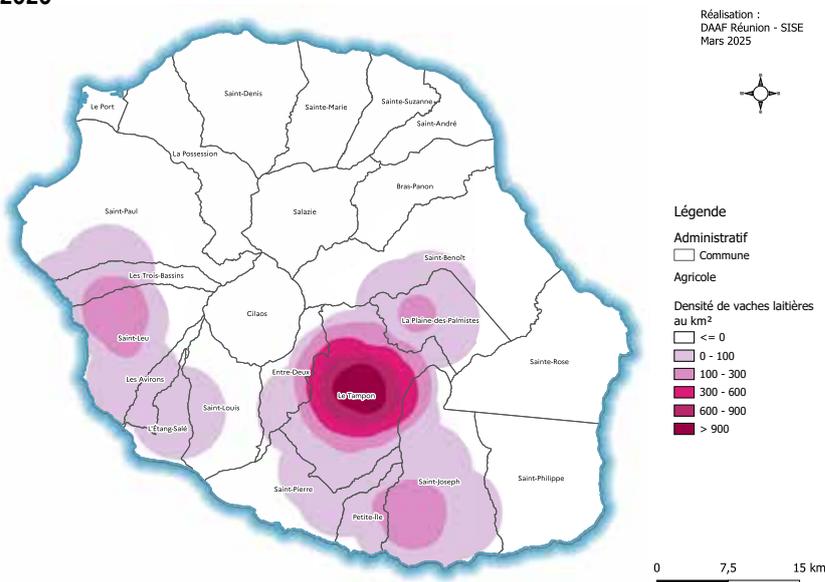
sanitaire), la chambre d'agriculture, le Conseil Départemental et l'État, ce plan répond au mieux aux problématiques sanitaires rencontrées (voir encadré PGMSB).

**II. Les acteurs de la filière et sa gouvernance**

**Les éleveurs**

En 2024 la filière lait dispose de 50 points de collecte. Tous les producteurs sont adhérents à la SICALAIT, aucun n'est indépendant.

**Fig. 1 - Répartition des cheptels de vaches laitières au lieu-dit du siège des exploitations en 2020**



Sources : IGN – BD Carto et BD Topo, Agreste – recensement agricole 2020,

Ils sont principalement implantés sur les communes du Tampon (Plaine des Cafres), la Plaine des Palmistes, et Saint-Joseph (Fig. 1).

L'interprofession a actualisé la ferme de référence laitière réunionnaise. Au 1er janvier 2024, celle-ci se compose de 49 vaches, 20 génisses de renouvellement, 15 hectares de surface fourragère et mobilise 2,5 ETP (équivalent temps plein). La productivité cible annuelle est fixée à 7 000 litres de lait par vache.

Le cheptel laitier est principalement composé de Prim'Holstein, avec également des races Montbéliarde et Brune.

### La SICALAIT

Unique structure de collecte de lait sur l'île, la SICALAIT a pour objectif de porter la production locale à 20 millions de litres. Pour ce faire, elle approvisionne les agriculteurs en aliments et intrants divers, elle les accompagne et les encadre techniquement, notamment via le programme DEVELOPP'LAIT et la chartre des bonnes pratiques d'élevage. La SICALAIT propose également des formations à ses adhérents.

Dans le cadre du PGMSB, la coopérative accompagne les éleveurs dans

l'assainissement des cheptels en assurant une production de génisses. Les veaux femelles sont collectés chez les éleveurs et sont regroupés dans une « nurserie » à la Plaine des Cafres pour y être élevés avec un processus sanitaire bien encadré et nécessaires à la production d'animaux conformes à la réglementation sanitaire et au plan d'assainissement déployé par la filière. Les génisses gestantes sont ensuite revendues aux éleveurs. (voir encadré PGMSB).

### L'interprofession ARIBEV

L'ARIBEV (Association Réunionnaise Interprofessionnelle du Bétail, de la Viande et du lait) permet à la filière laitière de La Réunion de définir sa stratégie interprofessionnelle et de la mettre en œuvre de façon consensuelle entre les provendiers, les producteurs laitiers, les transformateurs, les importateurs et les distributeurs (Fig.2).

L'interprofession collecte les cotisations de ses membres, et en assure la gestion au sein du comité de gestion FODELAIT. Ces fonds permettent de financer des actions pour tirer la filière vers le haut, soutenir le revenu des producteurs et accompagner la mise en marché des produits. Elle assure également la gestion des fonds issus du POSEI qu'elle reverse

aux bénéficiaires.

L'interprofession a aussi permis la mise en place d'un accord interprofessionnel en 1991 qui s'applique encore aujourd'hui et garanti l'achat de toute la production des éleveurs par les deux industriels laitiers.

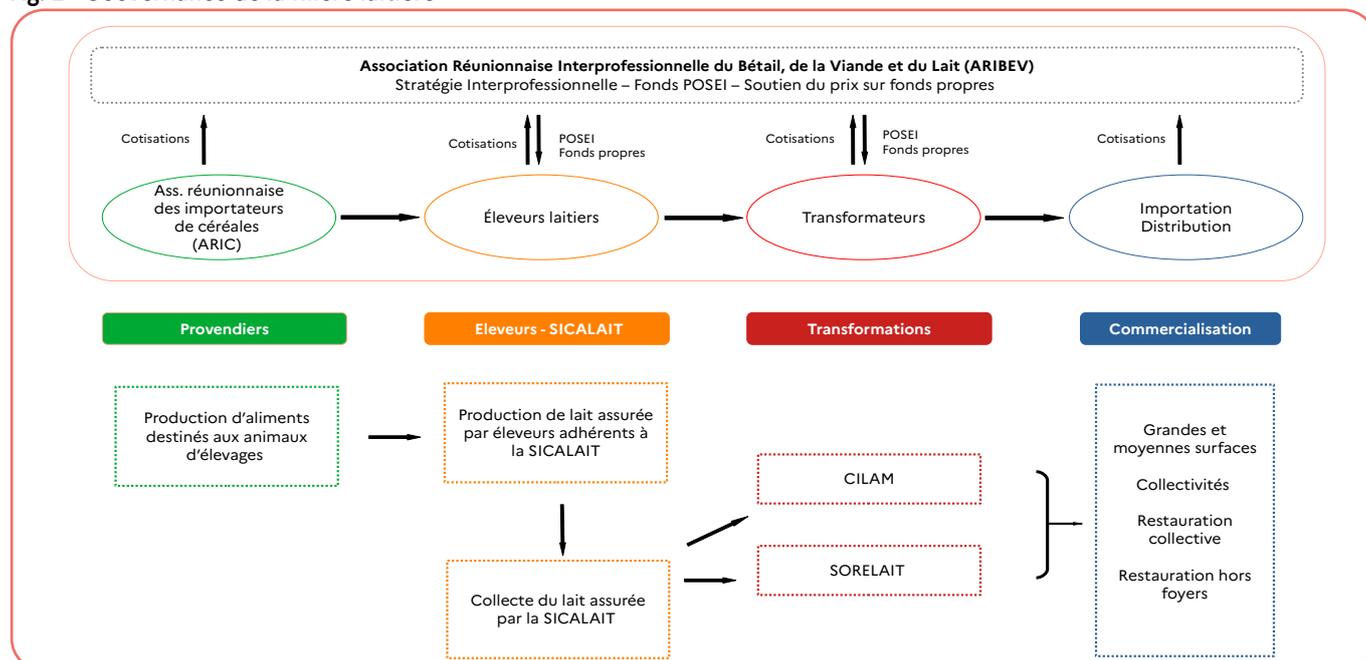
### Les outils industriels de transformation

Deux usines de transformation permettent de valoriser la totalité de la production locale de lait. Celle-ci couvre 35 % des besoins en lait des industriels. Ils complètent leur approvisionnement par l'importation de poudre de lait et de matières grasses.

#### -> La CILAM

La CILAM (compagnie laitière des Mascareignes), située à Saint-Pierre, transforme 90 % de la production locale et commercialise 12 000 tonnes de produits frais sous les marques Yoplait, Candia, et Piton des Neiges, ainsi que 20 millions de litres de lait UHT, 400 tonnes de fromages (Fromagerie de Bourbon), et 1,2 millions de litres de crèmes glacées.

Fig. 2 - Gouvernance de la filière laitière



## -> La SORELAIT

La SORELAIT (société réunionnaise laitière), située au Port, elle transforme 10 % de la production locale et commercialise des produits frais sous la marque Danone.

## Les organismes de recherche

### -> Le RITA

Le réseau d'innovation et de transfert agricole (RITA) est une spécificité des départements d'Outre mer. Le RITA animal regroupe les acteurs de la filière, et repose sur plusieurs axes : rapprocher la recherche des pratiques agricoles, diffuser les résultats via les fermes de référence et la formation, intégrer les innovations dans les itinéraires technico-économiques et renforcer la coopération entre les acteurs.

Le RITA participe notamment aux actions d'innovation et de transfert technique liées à l'autonomie fourragère et protéique des élevages, la qualité des fourrages, la qualité sanitaire des cheptels.

### -> Le CIRAD

Présent à La Réunion depuis 60 ans, le Cirad (Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) contribue au développement du territoire et à son rayonnement en océan Indien. En partenariat avec le Groupement de Défense Sanitaire (GDS) et la Chambre d'Agriculture il produit et transmet de nouvelles connaissances qui accompagnent l'innovation et le développement de la filière.

Le « Pôle Elevage » du CIRAD a été créé en 1987. Il accompagne le développement de l'élevage bovin à La Réunion. Depuis sa création, différentes thématiques ont été traitées, comme la gestion des systèmes fourragers ou la reproduction animale.

## Les autres acteurs

### -> Proviendiers :

## Le plan global de maîtrise sanitaire en élevage bovin (PGMSB)

Les efforts de production de la filière laitière à La Réunion ont été impactés par la leucose bovine enzootique, une maladie affectant uniquement les bovins. L'éradication de cette maladie, annoncée par le Président de la République en 2019, a été planifiée par les professionnels, sous l'égide de l'Etat à partir de 2020. Celle-ci a contraint la production jusqu'à aujourd'hui.

Afin d'assainir les élevages, les bovins positifs doivent être obligatoirement remplacés. Pour assurer le renouvellement des élevages, la ferme SICALAIT produit des génisses de remplacement. Elle en collecte une quarantaine chaque mois chez les adhérents et produit 400 à 500 génisses indemnes à la maladie par an. Le taux de recontamination des femelles sur l'atelier est de 4 %. Les génisses de remplacement produites par la ferme SICALAIT permettent d'assainir 4 à 6 élevages par an.

En 2024, 23 élevages de la filière sont assainis ou sont en cours de requalification, soit 50 % du cheptel laitier. Le taux de prévalence<sup>1</sup> de la leucose est calculé à 36,5 % sur les bovins de plus de 12 mois.

L'accroissement du nombre d'élevages officiellement indemnes de LBE est signe d'une première phase réussie autour d'une dynamique collective. Ainsi la deuxième phase du PGMSB s'étendra jusqu'en 2027.

1 Nombre d'animaux positifs rapporté à la population testée

L'URCOOPA (l'union réunionnaise des coopératives agricoles) est adhérente à l'interprofession par l'Association Réunionnaise des Importateurs de Céréales (ARIC). Il fournit l'aliment concentré aux éleveurs ainsi qu'un appui technique permettant d'optimiser les plans d'alimentation.

### -> Chambre d'agriculture :

Des conseillers assurent le suivi des exploitations afin d'optimiser les références techniques et économiques des éleveurs.

La production et la qualité du lait sont analysés par les techniciens du contrôle laitier afin de fournir à l'éleveur des résultats de lactation et lui permettre ainsi d'améliorer les performances de son troupeau. Les techniciens relèvent périodiquement la production de chacune des vaches en cours de traite et procèdent au prélèvement d'échantillons de lait afin de les analyser au sein du laboratoire interprofessionnel ARIAL (laboratoire indépendant).

L'Établissement Départemental de l'Élevage (E.D.E) effectue également deux autres actions essentiels au

développement de la filière.

- Une mission régaliennne confiée par l'État concernant l'identification animale (traçabilité sanitaire) et la certification de la parenté bovine.

- Une mission de service universel en insémination artificielle sur tout le territoire et en parallèle un suivi de reproduction auprès des éleveurs adhérents.

### -> GDS :

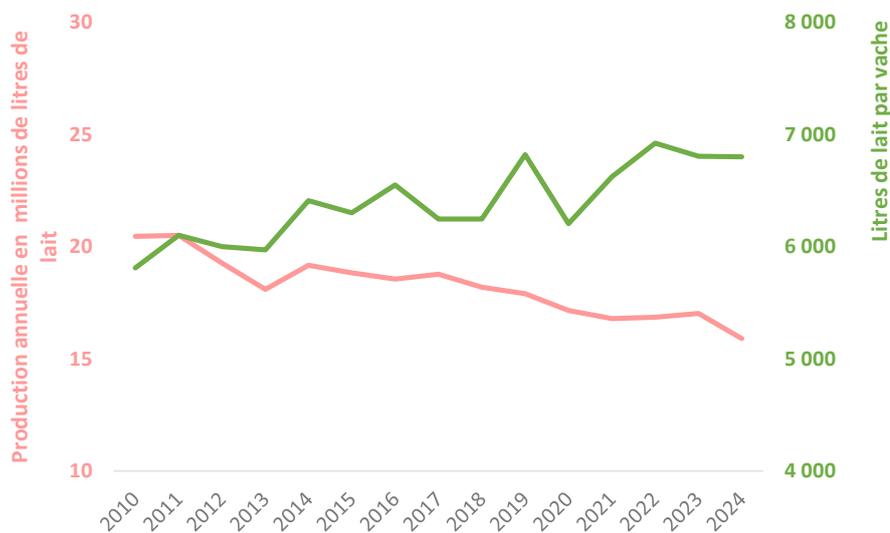
Le GDS appuie les élevages sur le plan sanitaire, notamment dans le cadre de l'éradication de la leucose bovine. (voir encadré PGMSB).

### -> ARP :

L'association Réunionnaise de pastoralisme mène des actions d'accompagnement technique et de conseil sur la création, la gestion et la valorisation des systèmes fourragers auprès des éleveurs de ruminants et équins réunionnais.

L'ARP travaille en collaboration avec les partenaires du RITA Animal, notamment sur le projet Nouv'afér (nouvelle méthode de transfert pour l'autonomie fourragère des élevages).

**Fig. 3 - Evolution de la production annuelle de lait et de la productivité par vache**



Sources : DAAF, SICALAIT

Entre 2010 et 2020, l'élevage laitier diminue à La Réunion. Au recensement agricole de 2020, 56 exploitations élèvent des vaches laitières alors qu'en 2010, l'île en recensait 89, soit une diminution de 37 %.

Dans le même temps, les troupeaux s'agrandissent, en 2020, environ 50 % des exploitations laitières disposent d'un cheptel de plus de 50 vaches contre seulement 20 % en 2010. (Fig. 4)

La production laitière est une activité de spécialisation. Au recensement de 2020, les exploitations détenant des vaches laitières sont dans 9 cas sur 10 spécialisées dans cette production.

Ce sont des exploitations de taille importante, 90 % des élevages laitiers ont une dimension économique moyenne ou grande. En dix ans, 80 % des exploitations micros et petites ont arrêté la production.

Les formes sociétaires sont sur-représentées au sein des producteurs. Les GAEC, SCEA et EARL représentent 36 % des exploitations élevant des vaches laitières contre 7 % pour l'ensemble des exploitations réunionnaises. (Fig. 5)

### III. La production Les chiffres de la production

Après une baisse de la production à partir des années 2000, le volume annuel collecté à l'échelle de l'île s'était stabilisé depuis 2012 autour de 18 millions de litres. A partir de 2018, la production locale est de nouveau en baisse et atteint 15,91 millions de litres en 2024.

Entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations laitières réunionnaises est en baisse constante pour un nombre d'animaux stable et une productivité en nette progression. En 2024, 50 exploitations, comprenant 2 200 vaches laitières, ont livré

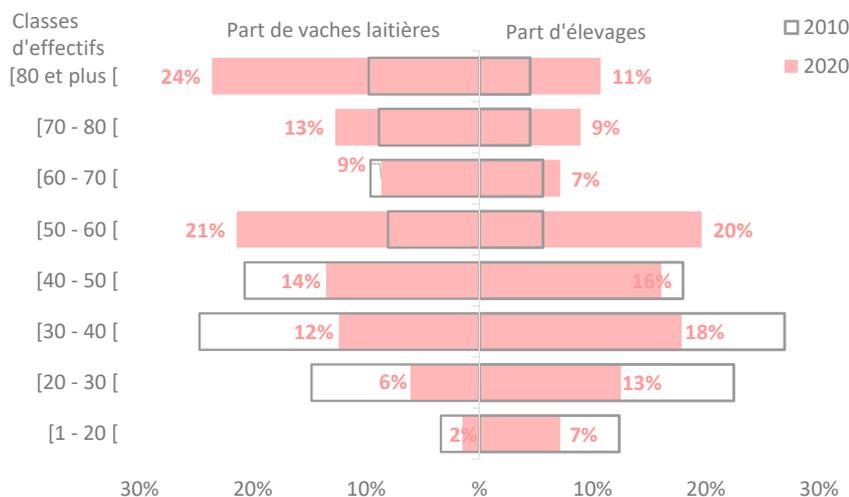
du lait à la SICALAIT alors qu'en 2010, la filière comptait 90 points de collecte, soit une baisse de près de 45 %.

Dans le même temps, le troupeau médian est passé de 36 à 49 vaches, produisant chacune en moyen 6 800 litres de lait. (Fig. 3)

La valeur de la production laitière représentait en 2023 14,4 millions d'euros, en tenant compte des soutiens publics du POSEI à la filière. Elle représente 8 % de la valeur générée par les filières animales, et 2,9 % de la valeur totale de la production agricole de La Réunion.

### Les exploitations laitières

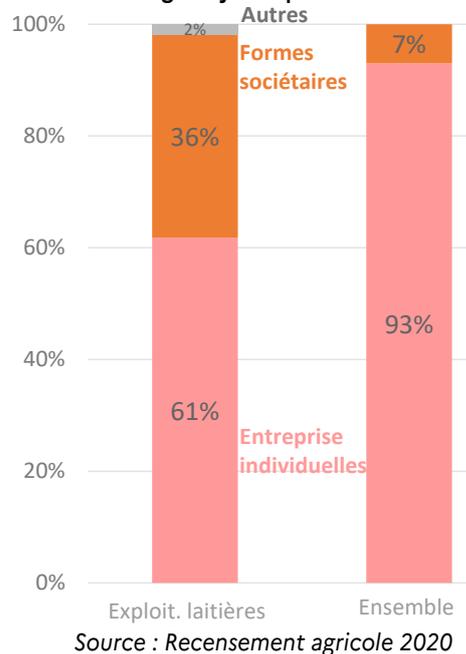
**Fig. 4 - Répartition des élevages par classes de nombre de vaches laitières en 2010 et 2020**



Note de lecture : En 2020, 50 % des élevages laitiers ont entre 50 et 60 vaches soit 21 % du cheptel de la filière

Sources : Recensements agricoles 2010 et 2020

**Fig. 5 - Répartition des exploitations selon la catégorie juridique**



Source : Recensement agricole 2020

La concentration des élevages laitiers s'accompagne de plus grands besoins de main d'oeuvre. Une exploitation laitière emploie en moyenne 2,3 équivalent temps plein, contre 1,6 équivalent temps plein pour l'ensemble des exploitations réunionnaises.

## IV. Le marché du lait

### Le marché local

Le lait produit localement est utilisé pour la fabrication de produits laitiers dans les proportions suivantes:

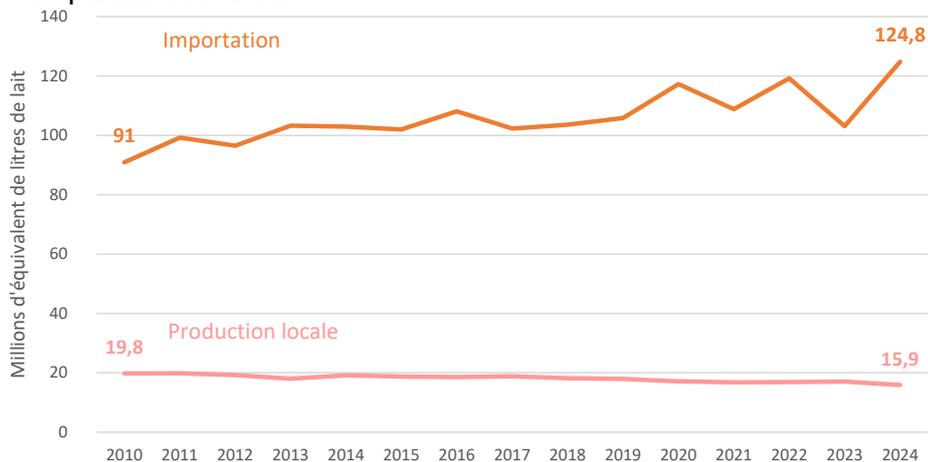
Produits finis	Répartition %
Desserts lactés, yaourts, crèmes fraîches	45 %
Laits liquides	30 %
Fromages	21 %
Crèmes glacées	4 %

Source : ARIBEV

### Importations

A La Réunion, les produits laitiers importés arrivent sous différentes

**Fig. 6 - Evolution de la production locale et des importations estimées en millions d'équivalent litres de lait**



Sources : DAAF - Statistiques Agricoles Annuelles - Douanes

formes : lait en poudre, fromage, beurre/matières grasses, lait liquide...

Pour mesurer leur poids réel dans la consommation locale, on peut les convertir en équivalent litres de lait nécessaires à leur fabrication. Cette conversion permet d'estimer la quantité de lait qu'il faudrait produire localement pour couvrir les besoins de l'île.

En 2024, la production locale s'est élevée à 15,9 millions de litres de lait, tandis que les importations

représentaient l'équivalent de 125 millions litres de lait. Ainsi, la production réunionnaise couvre 11 % des besoins en lait du territoire.

Depuis 2010, les importations de produits laitiers sont en progression continue (Fig. 6).

En 2024, elles se répartissent de la manière suivante : un peu moins de la moitié sous forme de fromages, plus d'un quart sous forme de lait en poudre, 20 % en beurre ou autres matières grasses, et moins de 10 % en lait liquide.

### Perspective

Dans le plan de souveraineté alimentaire de La Réunion, signé en octobre 2023, les acteurs de la filière ont ambitionné une croissance dynamique dès que l'éradication de la leucose bovine sera atteinte et que la recapitalisation des cheptels sera effective. Ils se sont fixé l'objectif d'atteindre 20,5 millions de litres de lait à l'horizon 2030.

En 2024, la filière a repensé sa stratégie et a construit un nouveau projet de développement intitulé « Lait juste lé clair ». Celui-ci repose sur 3 piliers :

- performance (productivité, performance économique, innovations);
- environnement (qualité, production responsable, réduction de l'empreinte carbone);
- qualité de vie (conditions favorables au maintien des élevages laitiers, certification Agri-Ethique).

### Définitions

**Un équivalent temps plein (ETP) :** correspond au travail d'une personne à plein-temps pendant une année entière.

**Production brute standard (PBS) :** la production brute standard, par un jeu de coefficients attribués aux cultures et aux cheptels, donne une valeur au potentiel de production des exploitations. Elle permet de classer les exploitations en différentes tailles économiques et selon leur spécialisation. Une exploitation est considérée comme spécialisée dans une production quand au moins deux tiers de sa PBS sont générés par cette production.

**Classe de dimension économique (CDEX) :** les exploitations sont classées selon leur taille économique en fonction de la valeur de leur PBS, celle-ci est répartie selon une grille fixée au niveau européen par tranche de PBS par exploitation exprimée en euros.

## L'essentiel sur la filière laitière



### PRODUCTION DE LAIT EN 2024

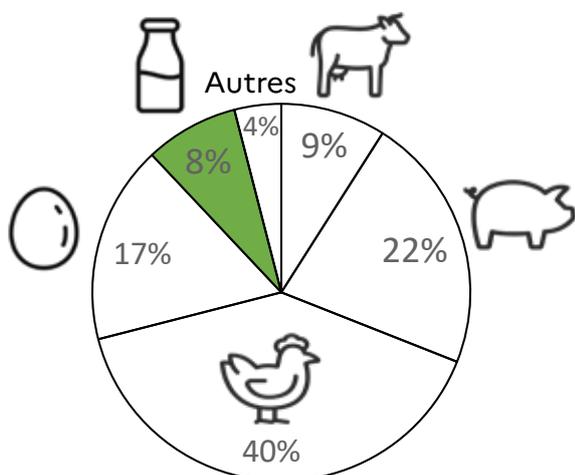
**15,9** millions de litres

✓ 11 % des besoins du marché

### Les chiffres clés de 2024 :

- 🏠 50 points de collecte
- 🏠 Une production annuelle moyenne de 6 800 litres de lait par vache
- 🏠 2 200 vaches laitières
- 🏠 Un troupeau médian de 49 vaches laitières

### La filière laitière génère 8 % de la valeur totale de la production animale



### La filière organisée :



**100 %** de la production est issue de la filière organisée

### 2 industriels transformateurs :

CILAM transforme 90 % de la production locale

SORELAIT : transforme 10 %

### Les importations

L'équivalent de **125** millions de litres de lait importés en 2024

🧀 45 % dans les fromages

30 % dans de la poudre de lait 🏠

🧈 20 % dans le beurre et les matières grasses



[www.agreste.agriculture.gouv.fr](http://www.agreste.agriculture.gouv.fr)

Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt  
Service de l'Information Statistique et Économique  
Parc de la Providence  
97 489 SAINT-DENIS Cedex

Directeur de la publication : Jacques PARODI  
Rédacteur en chef : Claude WILMES  
Rédacteur : Elisa LE BERRE  
Composition : Elisa LE BERRE  
Dépot légal : À parution  
ISBN : 2-11-090743-6  
© Agreste 2025